



Conseil Municipal du 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/01/2024

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG et Odile SINQUIN, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jimmy BARBARIT, Jérôme MALADRY, Manuel ROBLIN et Kévin GENTREAU.

Absents : Dominique BERNARD.

Madame Virginie MONNEREAU a été élue secrétaire de séance.

Liste des délibérations examinées

2024-01-01 : Ouverture de crédits d'investissement -Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour un montant global de 4 500€.

2024-01-02 : Modification des statuts de Vendée Grand Littoral

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** d'approuver la mise à jour des statuts de VGL.

2024-01-03 : Fixation du prix de vente de terrains situés Tenement des Artisans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** de vendre les parcelles ZH 93 et ZH 108 au prix de 42 000€ HT.

2024-01-04 : Adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **ADHERE** à la centrale d'achat de Vendée Numérique.

2024-01-05 : Lotissement de la Frênaie : lancement de la consultation (rajout à l'ordre du jour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer le marché de consultation du lotissement la Frênaie.

2024-01-06 : Création d'emploi d'agent recenseur : annule et remplace la délibération 2023-11-01 (rajout à l'ordre du jour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** de rajouter à la rémunération de l'agent recenseur une indemnité pour les 2 demi-journées de formation (suite aux recommandations de l'Insee).

Le Maire,

Marc BOUILLAUD



La secrétaire de séance,

Virginie MONNEREAU